



La Celle Saint-Cloud

République Française  
Département des Yvelines  
78170

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 24.187

DIRECTION DES ESPACES PUBLICS, DE L'URBANISME ET DU CADRE DE VIE

### LE MAIRE DE LA CELLE SAINT-CLOUD, VICE PRESIDENT DE VERSAILLES GRAND PARC

ARRETE TEMPORAIRE  
Suivi par : V. REINO DA SILVA

Vu le Code Des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à 5,  
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 et R 110-2, R411-2 à 4, R 411-8, R 411-14, R 411-25 à 28, R417-10,  
Vu l'arrêté préfectoral n°2012346-0003 relatif à la lutte contre le bruit,  
Vu l'instruction ministérielle, chapitre II, article 50 du 22 octobre 1963, concernant la circulation routière,  
Vu l'arrêté municipal n° 2024.33 du 16 mai 2024 portant délégation de fonctions à Monsieur Richard LEJEUNE, 8<sup>ème</sup> Maire-adjoint,  
Vu l'arrêté municipal n°07.002 du 16 mars 2007, portant réglementation en matière de stationnement et de circulation des véhicules,  
Vu la demande présentée en date du 18 septembre 2024 par la société C2G B domiciliée au 3 chemin de la Petite Croix 78130 CHAPET  
Considérant que dans le cadre d'une livraison au 69 avenue des Gressets à La Celle Saint-Cloud, il importe dans un but de sécurité publique de réglementer LA CIRCULATION à LA CELLE SAINT CLOUD.

### OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

#### Avenue des Gressets

### ARRÊTE

- ARTICLE 1 :** **Vendredi 25 octobre 2024, entre 08h00 et 14h00**, les poids lourds de la société C2G B sont autorisés, à titre exceptionnel, à circuler dans la commune de la Celle Saint-Cloud pour une livraison au 69 avenue des Gressets.
- ARTICLE 2 :** L'affichage du présent arrêté relève de la responsabilité de l'entreprise intervenante pendant toute la durée du chantier. L'affichage ne devra en aucun cas être fixé sur le mobilier urbain par du ruban adhésif.
- ARTICLE 3 :** Les barrières et dispositifs de signalisation routière temporaire (verticaux et horizontaux) seront fournis et mis en place par le demandeur, qui devra en assurer la surveillance et l'entretien durant toute la durée du chantier.
- ARTICLE 4 :** Le présent arrêté fera l'objet des formalités de transmission et de publication prévues par les textes de loi en vigueur. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
- ARTICLE 5 :** Monsieur le Maire,  
Madame la Directrice Générale des Services,  
Le Commissariat de Police de Versailles,  
Les agents du Commissariat de Police de La Celle Saint-Cloud et de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Celle Saint-Cloud, le 25 SEP. 2024

Pour le Maire, par délégation  
Le Maire adjoint délégué

Richard LEJEUNE

